

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 10

Absent : 1

Membres présents : 12

Votants : 22

Pour : 22

DELIBERATION
30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AL MALLAK, Maire.

Date de la convocation : 23 Septembre 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BARA Kamel, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GORBATOFF Emmanuelle, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSET Zoubida, PELAEZ Antoine, RUIZ Sylvain, SAINT-PIERRE Claude

Procurations : AZEMAR Vincent à LOUBET Jean-Louis, GASTAL Nathalie à GORBATOFF Emmanuelle, GUEDDARI Ahmed à CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie à LAPORTE Anne, OLIVE Cécile à SAINT-PIERRE Claude, RIGAUX Christine à LAFFORGUE Gérard, SANCHEZ Jean-François à MOUYSSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent à BERNARD Frédéric, SERRANO Christel à AL MALLAK Hussam, ZERRAD (née ER-RAADA) Nacera à RUIZ Sylvain.

Absents : WAGNER Ban

DELIBERATION : 2024/09/30/10

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2020/08/26/10 en date du 26 Août 2020 relative à la création des commissions municipales, la détermination du nombre de membres et le choix des membres composant les commissions.

Il rappelle les délibérations suivantes ayant modifié le nombre de membres et la composition des membres des commissions municipales :

- Délibération N° 2020/12/17/09 du 17 décembre 2020.
- Délibération N° 2022/02/24/11 du 24 février 2022.
- Délibération N° 2022/04/07/07 du 07 avril 2022.
- Délibération N° 2023/01/26/03 du 26 janvier 2023.
- Délibération N° 2024/03/07/01 du 07 mars 2024.

Il expose que :

- Madame OLIVE Cécile souhaite se retirer de la commission aménagement durable.
- Madame SAINT-PIERRE Claude souhaite se retirer de la commission économie et intégrer la commission aménagement durable.

Un vote doit donc être organisé pour la candidature de Madame SAINT-PIERRE Claude à la commission aménagement durable.

Le conseil municipal établit la liste des différentes commissions comme suit :

Commission	Nombre de membres	Membres
Economie	1 président, 7 membres	Président : AL MALLAK Hussam Membres : LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent 2 postes de membres vacants

Appel d'offres	1 président, 3 membres titulaires, 3 membres suppléants	Président : AL MALLAK Hussam Membres titulaires / Membres suppléants : CAZALS Philippe / LAFFORGUE Gérard LOUBET Jean-Louis / PELAEZ Antoine MOUYSET Zoubida / RUIZ Sylvain
Aménagement durable	1 président, 6 membres	Président : AL MALLAK Hussam Membres : AZEMAR Vincent, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, RUIZ Sylvain, SAINT-PIERRE Claude 1 poste de membre vacant
Personnel	1 président, 6 membres	Président : AL MALLAK Hussam Membres : CAZALS Philippe, GUEDDARI Ahmed, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, SERRANO Christel, WAGNER Ban
Communication	1 président, 6 membres	Président : AL MALLAK Hussam Membres : BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie, WAGNER Ban 2 postes de membres vacants
Association, jeunesse et culture	1 président, 7 membres	Président : AL MALLAK Hussam Membres : AZEMAR Vincent, GUEDDARI Ahmed, PELAEZ Antoine, SANCHEZ Jean-François, SAUVAGNAC Laurent, SERRANO Christel 1 poste de membre vacant
Ecoles	1 président, 5 membres	Président : AL MALLAK Hussam Membres : RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, SANCHEZ Jean-François, ZERRAD Nacera 1 poste de membre vacant

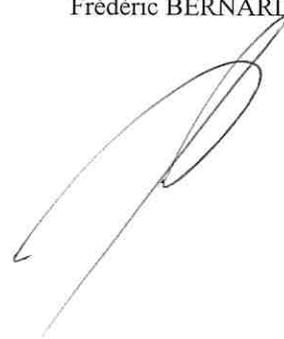
Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la liste des membres des différentes commissions municipales telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune : **08 OCT. 2024**

Déposé en préfecture le : **08 OCT. 2024**

Le Maire,

